


	<b>Vidéosurveillance</b>	 Loi Informatique & Libertés
CRSI Basse-Normandie	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 2

<b>Finalité et fonctions principales du traitement</b> (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>Cette surveillance a pour objectif de contribuer à la sécurité des biens et des personnes situés dans ses lieux, ainsi que la dissuasion ou l'identification des auteurs de vols, de dégradations ou d'agressions.  Les menaces verbales sont à ce jour les principales incivilités faites à l'encontre des agents d'accueil du RSI</p> <p>La vidéosurveillance concerne uniquement les espaces ouverts au public (hall d'accueil, box d'accueil et parking du bâtiment).</p> <p>Les dispositifs de vidéosurveillance mis en œuvre comportent un enregistrement d'image et du son. Seuls les systèmes enregistrant les images sont concernés par la Loi Informatique et libertés (mise au registre du CIL). Les caméras filmant le personnel (accueil, box d'accueil) sont activables et désactivables par les agents concernés ; aucun enregistrement du son et images n'est réalisé à l'insu du personnel, l'activation et désactivation du système étant volontaires.</p> <p>Une déclaration à la préfecture a été effectuée en date du 06 juin 2015.</p>		
<b>Catégories de personnes concernées par le traitement</b>		
▶ Les personnes (public, assurés, ayants droit, personnels des caisses, prestataires ...autres) reçues à la caisse et les agents d'accueil		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ▶ ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ▶ ..)
▶ Images filmées et son	Sous autorisation du CHSCT ▶ Directeur caisse et délégué ▶ agent d'accueil concerné en cas d'agression ▶ Membres du CHSCT	La conservation des images est limitée à 72 heures. En cas d'incident, elle permet d'enclencher d'éventuelles procédures ; les images sont alors extraites du dispositif (après consignation de cette opération dans un cahier spécifique) et conservées pour la durée de procédure. Les modalités d'extraction des images ont été validées par les représentants du personnel (présence systématique d'un membre du CHSCT en cas d'extraction d'image sauf réquisition judiciaire).
<b>Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>		
▶ NON		

	<b>Vidéosurveillance</b>	 Loi Informatique & Libertés
CRSI Basse-Normandie	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur Régional de la Caisse RSI de Basse-Normandie 1 rue Ferdinand Buisson CS 90001 St-Contest 14039 CAEN CEDEX 9	RSI de Basse-Normandie Service Administration Générale 1 rue Ferdinand Buisson CS 90001 St-Contest 14039 CAEN CEDEX 9
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> ou à la Caisse Nationale) RSI de Basse-Normandie Service Administration Générale Dispositif général (voir lettre réseau LR2011/064, concernant l'affichage en caisse)	<b>Création : 28/09/15, mise au registre du CIL</b>
Autres informations (s'il y a lieu)	
▶ <b>Transferts de données hors Union Européenne : NON</b> ▶ <b>Droit d'opposition : NON</b>	